

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL EN L'HERM
DU JEUDI 11 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 19

Président de séance : M. Éric SAUTREAU

Date de la convocation : 05/04/2024

Date des Délibérations : 11 avril 2024 – 20H30

Présents : (18) Mmes et MM., BRETON Philippe, CARON Cyril, CHEVALIER Joël, DOUGE Isabelle, GAUDIN Laurence, JACQUES Alain, LAMY Sylvette, LE PRADO Roland, LE RIBOTEUR Jean-Claude, MICHEL Y Eugenia, PEIGNET Laurence, PELAUD Erick, PETIT Alexandre, PINEAU Louis-Marie, REFFAY Malika, RENAUD Jackie, SAUTREAU Éric, TOUSSAINT Valérie.

Absents excusés : (1) CREMET Anaïs (pouvoir à RENAUD Jackie)

Absents : (0)

Secrétaire de séance : Laurence PEIGNET

021/2024 : FINANCES-SERVICE PERISCOLAIRE-RESTAURATION : MODIFICATION DES GRILLES DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE A COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a approuvé par délibération du 20 juillet 2023 la création de tarifs majorés de 50% pour la restauration scolaire pour tout repas non réservé et pour le service périscolaire pour toute présence à l'accueil du matin et du soir sans inscription ou hors délai ou pour non-respect des horaires de fermeture de celui-ci le soir.

Lors de l'élaboration du nouveau projet éducatif territorial (PEDT) 2024-2027, le comité de pilotage s'est appuyé sur les données statistiques concernant la commune et sa population pour affiner son analyse du public utilisant le service de la restauration scolaire et celui de l'accueil périscolaire.

Ainsi pour l'année 2022, la CAF de Vendée nous a transmis le nombre de familles présentes sur notre territoire et dans quelle tranche de QF elles se situent.

Le croisement de l'ensemble de ces données permet de définir plus précisément les tranches de QF les plus adaptées à notre territoire.

Dans une optique d'accessibilité financière, il est proposé au conseil municipal de moduler la tarification des services en augmentant le nombre de tranches de Quotient familial

Restauration scolaire :

Enfants	QF mini	QF maxi	Tarifs 2024-2025	Tarif animation Pause méridienne	TOTAL	Tarif repas majoré (+50%) 2024-2025
	0€	500€	2,40€	0,10	2,50€	3,75€
	501€	700€	2,70€	0,10	2,80€	4,20€
	701€	900€	3,00€	0,10	3,10€	4,65€
	901€	1 200€	3,20€	0,10	3,30€	4,95€
	QF > 1 200€		3,40€	0,10	3,50€	5,25€
Adultes			7,00€			10,50€

Accueil périscolaire :

Modulation des tarifs par tranche selon le quotient familial		<i>Forfait demi-journée</i> 2024-2025	<i>Forfait journée</i> 2024-2025	<i>Forfait majoré demi-journée</i> 2024-2025	<i>Forfait majoré journée</i> 2024-2025
QF mini	QF maxi	Par enfant	Par enfant	Par enfant	Par enfant
0€	500€	2.25€	3.70€	3,38€	5,55€
501€	700€	2,30	3,75€	3,45€	5,63€
701€	900€	2.35€	3.80€	3,60€	5,70€
901€	1 200€	2,40€	3,85€	3,53€	5,78€
QF > 1 200€		2.45€	3.90€	3,68€	5,85€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de fixer les tarifs des repas des enfants et des adultes pour l'année scolaire 2024-2025 tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- DECIDE de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire proposés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024

Fait et délibéré à Saint Michel en l'Herm, les jours, mois et an susdits.

LE MAIRE
Éric SAUTREAU

Signé électroniquement par : Eric Sautreau
Date de signature : 17/04/2024
Qualité : Maire de Saint Michel en l'Herm



La secrétaire de séance PEIGNET Laurence	Le Maire Eric SAUTREAU
--	----------------------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée ile Gloriette 44041 Nantes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. La juridiction administrative compétente peut